**APPEL A SOUMISSIONS : COVID-19 ET AUGMENTATION DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE CONTRE LES FEMMES**

**RESUME DE L’IDEE**

La situation de la femme était déjà très précaire, à cause des conflits armés, de guerres répétées, de la mégestion, des paillages, inflation etc.) avant le Covid-19 en République Démocratique du Congo. La femme subit des violences de plusieurs sortes. Ces violences sont dû au poids de la tradition et coutumes, à l’analphabétisme, à l’extrême pauvreté ou à la mauvaise représentation de la femme dans les milieux de prise de pouvoir. Les violences que subit la femme congolaise se sont empirées avec le covid-19.

Les violences subies par la femme à travers la R.D.Congo ont atteint le paroxysme, l’épouvante et l’horaire. Le confinement dû au Covid-19 n’a fait qu’aggraver une situation déjà très dure.

Pour répondre à l’Appel à Soumissions, voici ci-après quelques éléments d’information pouvant éclairer votre religion par rapport aux questions posées :

1. R/
2. Violence à l’égard de la petite enfance, avortement, grossesse, inceste, prostitution des enfants à cause de la chute du pouvoir économique des parents.
3. Pour l’adolescence, suite à la fermeture des écoles il y a augmentation de la violence exercée par les jeunes garçons sur la jeune fille à laquelle ils exigent des rapports ou des services sexuels. Il y a aussi hausse de l’insécurité provoquée par des enfants appelés communément KULUNA (bandits organisés en gang).
4. En ce qui concerne les violences domestiques, le covid-19 est un facteur favorisant les viols conjugaux et les sévices corporels (meurtre, harcèlement sexuel, prostitution, querelles intestines, recrudescence de banditisme urbain).

1. R/
2. Il y a un appel à contribution lancé par le gouvernement de la RDCongo qui a ouvert des comptes dans puiseurs Banques de la place pour collecter les aides.
3. Les personnes malades du covid-19 sont prises en charges par le trésor public alors que ceux qui souffrent d’autres maladies se prennent en charge eux-mêmes
4. R/

Dans nos pratiques africaines ce n’est pas toléré qu’une femme traine en justice son mari pour le cas de violence. Les arrangements se font à l’amiable au détriment de la femme. On la fait taire purement et simplement.

1. R/

 Il n’y a pas d’abris organisés à cet effet.

1. R/

Il ya des lois contre les violences et la discrimination sur la femme mais pas d’ordonnances particulières pour la protection de la femme pendant cette pandémie de covid-19.

1. R/

Les tribunaux sont ouverts, mais les femmes sont confrontées à deux contraintes principales : les pratiques coutumières et traditionnelles qui n’autorisent pas la femme de traiter de façon égale avec l’homme et l’ignorance de droit par la femme elle-même.

1. R/

Les services de santé sont toujours ouverts. Il n’y a pas de restriction particulière. Alors que le traitement de covid-19 est pris en charge par le gouvernement, le coût des autres maladies, par contre, sont à charge de la personne malade. Les femmes elles-mêmes ont peur de se rendre à l’hôpital par peur d’attraper le corona virus.

1. R/

La peur, l’ignorance, les poids de la coutume, la corruption, l’insécurité, les pratiques fétichistes, la pauvreté, l’analphabétisme, l’alcoolisme, le coût des frais juridiques.

1. R/

-Sensibiliser et informer par les medias (théâtres, musique, journal télévisé et radio diffusée ;

-sensibiliser des associations professionnelles, des confessions religieuses

-organiser le lobbying et la plaidoirie,

-renforcer des capacités des femmes en matières des textes pour la défense des droits et intérêts des femmes et la promotion de l’égalité de sexe ;

-autonomiser, assurer l’éducation et la sécurité de la femme et de ses biens.

1. R/

-Etablir un cadre permanant de communication en ligne par les réseaux sociaux (Face book, Whatsap, imo, viber, tweeter),

-Créer des activités génératrices de revenues et promouvoir la micro-finance, -Dans le respect des mesures barrières mener des campagnes de prévention et de gestion pacifique.

1. R/ Il y a aussi des femmes locataires qui sont violentées par leurs bailleurs, les femmes vivant avec handicap qui sillonnent la ville pour se nourrir, suite au covid-19 elles subissent toutes sortes des violences (viol, pauvreté, perte de pouvoir d’achat). Les femmes vendeuses sont obligées de rester à la maison à cause de covid-19. Toutes ces femmes citées méritent l’atttention particulière de la rapporteuse spéciale des Nations Unis sur la violence à l’égard des femmes.

 Joséphine Charlotte ISALU ISANGI

 Tél. 0243 904 754 555